



APCVEB

Association pour la protection du cadre de vie et de l'environnement balmanais



Association Pollutions Nuisances Urbanisme Transports

Rubrique : Accueil > Association > Lettres du président

Avec la rentrée scolaire arrive la seconde lettre d'actualité de l'APCVEB. Tandis que la saga juridique des avions de Lasbordes continue, les dossiers de l'urbanisme et des transports s'étoffent. Les mois qui viennent seront en effet décisifs sur ces deux fronts: le PDU (plan des déplacements urbains de l'agglomération toulousaine) sera modifié d'ici fin 2003, tout comme le PLU (plan local d'urbanisme de Balma). C'est notre cadre de vie urbain qui évolue en profondeur. Plus que jamais, l'APCVEB s'informe et cherche à faire entendre sa voix. C'est ainsi qu'une desserte Gramont/Balma-centre est en passe d'être obtenue dès l'ouverture du métro, et cela en dépit des retards du TCSP.

Pour peser dans ces dossiers, complexes à étudier, nous avons besoin de votre soutien. Par vos adhésions vous renforcez notre représentativité ; par vos idées vous enrichissez le débat démocratique.

Alors venez nous rencontrer au Carrefour des associations le 13 Septembre et discuter avec les membres du conseil. Faire évoluer Balma en préservant sa qualité de vie est l'affaire de tous. Nous comptons sur vous.

Jean-François ALBERT
Président de l'APCVEB

APCVEB

BP 74
31130 BALMA Cedex

Vous pouvez consulter cette lettre d'actualité sur notre site <http://apcveb.free.fr>, où vous trouverez également des informations détaillées sur les différents sujets évoqués.

Cette lettre est en outre distribuée par courrier et messagerie à tous nos adhérents. N'hésitez pas à nous rejoindre et/ou à nous contacter par messagerie : apcveb@free.fr.

LETTRÉ D'ACTUALITÉ DE L'APCVEB 05 SEPTEMBRE 2003

« Avions de Lasbordes »

Par décision du 15 juillet 2003, le Tribunal Administratif de Toulouse a annulé les arrêtés municipaux de 1996 de Balma, Pin Balma et St Orens qui interdisaient les activités d'école de pilotage. Cette décision a été prise à la demande du Préfet ; elle se base en particulier sur la décision du Conseil d'Etat du 10 avril 2002 qui avaient jugé ces arrêtés « contraires à l'intérêt de la loi ». Les maires ont deux mois pour abroger leurs arrêtés ; ils peuvent aussi faire appel. En parallèle, les négociations se poursuivent entre les différents partenaires de la Commission d'environnement de l'aérodrome. Cette commission, qui rassemble la Préfecture, les Collectivités locales, les usagers de l'aérodrome, et les associations de riverains et de protection de l'environnement négocie autour des points suivants:

- « Elévation de l'altitude du tour de piste et modification de sa trajectoire : accord obtenu
- « Suivi et contrôle radar des avions en tour de piste : accord obtenu
- « Suppression des tours de piste à très basse altitude (100 m) : accord obtenu
- « Installation de silencieux d'échappement : accord de principe obtenu pour une quarantaine d'avions mais reste la question des subventions
- « Plages de silence : des avancées mais la négociation continue.
- « Délestage sur des aérodromes ruraux : pas d'avancée sur ce point sinon un engagement de moyens de la part de la préfecture pour trouver une solution dans les 3 ans à venir.
- « Création d'un Comité de suivi.

« Bruit au CEAT »

Suite à l'intervention de l'APCVEB, la source de bruit, qui générerait des nuisances au carrefour de la rue des arènes et de la rue St Jean, a été insonorisée. Il s'agissait d'un mécanisme de ventilation d'une machine d'essai éprouvant l'usure des trains d'atterrissage. Les travaux d'isolation ont été conduits par le CEAT au mois de Juillet.

« Carrefour Arènes/St-Jean »

Les riverains de ce carrefour relancent l'APCVEB sur les nuisances sonores liées aux feux tricolores. L'association avait écrit à la mairie, il y a déjà un an, pour demander le réaménagement de ce carrefour en giratoire. En dépit d'une réponse encourageante, le courrier n'avait pas été suivi d'effet, les emplacements réservés au POS pour l'aménagement du giratoire ayant même été retirés lors de la révision de 2001. L'APCVEB demande à ce que l'aménagement de ce carrefour soit intégré aux travaux de rénovation de la rue des arènes avec l'arrivée du bus en site propre.

« Carrefour rues Toulouse/St-Jean »

L'APCVEB a signé la pétition concernant l'aménagement de ce carrefour, dans l'esprit d'en améliorer la sécurité. Il s'agit d'éviter un projet immobilier qui provoquerait des mouvements gênants de véhicules, et nuirait à une bonne visibilité.

« Contournement du CEAT »

Toujours pas de traces de pistes cyclables sur ce tronçon. Il est pourtant regrettable de ne pas profiter de l'emprise relativement large sur laquelle la nouvelle chaussée a été tracée. L'aménagement d'une piste éventuelle est du ressort de la mairie, l'Etat ne se chargeant que de la bande de roulement principale. La commune envisage-t-elle un aménagement ? A quelle échéance ?

« Métro et Bus en site propre (TCSP) »

Suite à notre lettre de Juin, Tisséo envisagerait de mettre en place une liaison Gramont/Balma Centre/Cyprié/Lasbordes dès l'arrivée du métro à Gramont. Il est également question de liaisons expresses en bus vers Labège Innopole et Blagnac (voir sur notre site la lettre de S.Coppey, conseiller syndical Tisséo-SMTC).

Ces nouvelles sont positives. Elles restent cependant vagues pour les balmanais, qui doivent mesurer l'évolution des transports à leurs portes avant qu'ils ne soient figés fin 2003 par l'adoption du Plan des Déplacements Urbains. L'APCVEB insiste pour que se tiennent au plus vite des réunions d'information sur les trajets envisagés, les fréquences et les arrêts. L'échéance est suffisamment proche pour que les documents de travail soient désormais largement communiqués.

Nous souhaitons également pouvoir mettre en regard de ces projets une analyse récente des habitudes de déplacement des balmanais. Le développement continu des zones d'emploi telles que la Plaine, Labège Innopole, Montaudran-Le Palays, ainsi que le peuplement récent de la Marqueille rendent partiellement obsolète la dernière enquête, datant déjà de 1997. Les trajets de bus attendus en 2004 seront-ils pertinents en 2007, dix ans après l'enquête ?

« Urbanisme »

L'APCVEB s'intéresse aux questions et inquiétudes des Balmanais et les relaie auprès des décideurs, notamment en participant aux Comités Consultatifs de l'Urbanisme et de l'Environnement. Parmi les sujets d'actualité, nous soulevons en particulier les points suivants:

- « Les développements quasi-simultanés des ZAC du Cyprié et de Gramont ne vont-ils pas entraîner un accroissement trop rapide de la population ? Le chiffre de 17 500 habitants à Balma en 2015, objectif du projet de ville de 1998, ne sera-t-il pas dépassé ?
- « L'arrivée toute proche du métro à Gramont va-t-elle entraîner un accroissement important du trafic de transit (habitants des communes voisines vers Métro Gramont) avant que ne soit mis en place le futur boulevard de contournement à l'Est ?
- « L'arrivée des nouveaux Balmanais (ZAC Cyprié) va-t-elle entraîner des difficultés supplémentaires de trafic en particulier entre le Centre Ville et la station de Métro de Gramont ?
- « Comment les Balmanais rejoindront-ils le métro à Gramont avant la mise en service du BSP et sans utiliser leurs voitures ?
- « De façon plus générale, ne pourrait-on pas repenser le développement de la Ville de Balma, dans le cadre plus large de l'agglomération et de la région ? Pourquoi concentrer les populations (et leurs problèmes de logement, de transports, d'équipements ...) dans une agglomération de plus en plus saturée au lieu de développer des centres régionaux à taille plus humaine et offrant une meilleure qualité de vie ?

Les réponses que le nouveau PLU apportera à ces questions sont de nature à modifier notablement notre cadre de vie. C'est pourquoi nous nous y intéressons de manière continue, et nous ne manquerons pas d'informer et/ou d'alerter les balmanais en fonction des réponses que nous obtiendrons.

« Antennes de téléphonie »

Le groupe de travail, auquel participe l'APCVEB, a tenu sa deuxième réunion. Un projet de charte, inspiré de celle en vigueur à Paris, est en préparation. Il vise à limiter les nuisances électromagnétiques, au travers d'accords sur les emplacements des antennes et sur le niveau de rayonnement émis.